

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N° 26-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 22 avril 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, DESGOUTTES Johann, MANISSIER Maxime, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absents excusés : MAITRE Patrice,

Pouvoir : MAITRE Patrice, donne pouvoir à Evelyne VERNIAU

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

Objet : prêt relais destiné à financer l'achat immobilier parcelle AB 33, vendeur SCI du beaujolais

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vue de l'achat de la parcelle AB 33, sis 20 rue des labourons à Fleurie, d'un montant de 450 000 euros hors frais de notaire, il est nécessaire d'avoir recourt à un prêt relais financier de 400 000 €. Ce prêt intervient dans l'attente des versements des subventions accordées pour le projet énergétique du groupe scolaire de Fleurie et celles reversées au titre du fond de compensation de TVA.

Monsieur le Maire précise que le remboursement anticipé du prêt relais est possible à toute date sans indemnité.

Il présente aux membres les propositions de prêt relais et leur demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la réalisation d'un prêt relais d'un montant de 400 000 € destiné à financer l'achat de la parcelle AB 33.

- **DE RETENIR** l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes avec les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| ✓ Montant du financement : 400 000 € | ✓ Mise à disposition des fonds : sous 3 mois |
| ✓ Durée : 2 ans | ✓ Commission d'engagement : 400 € |
| ✓ Amortissement : In fine | ✓ Taux d'intérêt : 3.50 %, Taux Fixe |
| ✓ Périodicité : trimestrielle | ✓ Base de calcul des intérêts : 30 / 360 |
| ✓ Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité | |

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien cette décision pour la réalisation de ce prêt.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, written over the right side of the official stamp.

Le Maire

